

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 26 juin 2018



L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-et-un juin s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : treize

Nombre de conseillers présents : huit

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mme Monique DELABARE, Mme Pauline GRESSENT, Mr Yves LETELLIER, Mr Daniel PELFRESNE, Mr Jean BALLUE, et Mr David SAVOYE.

Étaient absents excusés : Mr Christophe DESAULTY et Mme Katia ANDRIEU.

Étaient absents : Mme Danielle MISSIR, Mme Catherine TRANOUEZ et Mr Bruno LAPIERRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Pauline GRESSENT a été élue secrétaire.

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

Le compte-rendu de la séance du jeudi 5 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

• ALIÉNATION CHEMINS COMMUNAUX

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 22 février 2018 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 6 avril 2018, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 mai 2018 au 18 mai 2018 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, deux chemins de 490m et 560m respectifs ne sont ni inscrits comme chemins de randonnée ni nécessaires à relier un lieu public et de surcroît ne sont plus empruntés.

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation.

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver l'aliénation du chemin rural et d'autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires.

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- BASSINS VERSANTS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas fiscaliser pour 2018 la participation au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

La part hors GEMAPI, soit 1476,32 € est donc inscrite à l'article 6554 du BP 2018.

- TARIF CANTINE ET PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Le Conseil décide de réactualiser le prix des repas de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019.

A compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs en vigueur seront donc les suivants :

- tarif normal : 3,40 € (au lieu de 3,30 €)
- tarif réduit : 3,00 € (au lieu de 2,90 €)
- tarif normal « hors commune » : 4,15€ (au lieu de 4,05 €)
- tarif réduit « hors commune » : 3,85€ (au lieu de 3,75 €)

Le tarif réduit étant applicable aux familles dont au moins trois enfants mangent à la cantine.

Les repas seront facturés au mois complet ou pour des jours fixes de la semaine. Seules, les absences justifiées pourront être déduites.

Les repas pris par les enseignants (titulaires ou remplaçants) seront acquittés au « tarif normal ».

Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pour la surveillance périscolaire à savoir :

- ↳ inscription annuelle (obligatoire pour toute fréquentation de la surveillance même exceptionnelle) : 10 €
- ↳ quart d'heure : 0,65 €
- ↳ goûter : 0,65 €
- ↳ majoration (reprise de l'enfant après l'heure) : 2,60 €

- École « Les Genêts » : plus que trois classes à la prochaine rentrée - l'année scolaire s'est bien déroulée - du matériel et mobilier vont être commandés.
- Ordures ménagères : Mr le Maire rappelle que cette compétence a été reprise par la Communauté de Communes Caux Austreberthe le 1^{er} janvier 2018 ; de nouveaux jours de collecte à compter du 2 juillet prochain : pour la commune, les ordures ménagères seront ramassées le mardi et les recyclables le mercredi. Il n'y aura pas de collecte de déchets verts cette année.
- La borne de recharge électrique du Syndicat Départemental d'Énergie fonctionne depuis une semaine sur la place de la mairie.
- Le déploiement de la fibre est en cours.
- ENEDIS a prévu l'enfouissement de la ligne 20000 volts (jusqu'au croisement des routes des Fleurs et des Charmilles); les travaux devraient commencer prochainement.
- Résidence Jacques Prévert : 23 parcelles vendues sur 24. La viabilisation est finie mais le transfo doit être remplacé et il y a un litige avec Véolia quant à la finition de la voirie rue Guy de Maupassant ; tout le monde est bien conscient que cette rue doit être remise en état.
- Les travaux de voirie sur les voies communales ont été réalisés. Le département est en train de refaire le revêtement de la RD 124.
- Le commerce est ré-ouvert et propose des animations : après la fête de la musique, l'Almaro proposera une soirée dansante avec paëlla géante à l'occasion du 13 juillet.
- Le jury départemental des villes et villages fleuris va passer début juillet dans notre commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 21 heures 35.